

COMMISSION DE STATISTIQUE

et

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Rapport
sur la cinquante et unième réunion plénière

(Genève, 10-12 juin 2003)



NATIONS UNIES
2003

COMMISSION DE STATISTIQUE

et

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Rapport
sur la cinquante et unième réunion plénière

(Genève, 10-12 juin 2003)



NATIONS UNIES
2003

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7
II. INCIDENCES DES RÉUNIONS DES ORGANES DONT RELÈVE LA CONFÉRENCE	8 - 12
A. Session de mars 2003 de la Commission économique pour l'Europe	8
B. Session de mars 2003 de la Commission de statistique de l'ONU	9 - 12
III. PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE	13 - 49
a) Introduction.....	13
b) Familles et ménages	14 - 17
c) Statistiques sur la criminalité et la justice pénale	18 - 20
d) Autres aspects de la Présentation intégrée	21 - 24
i) Activité de programme 1: Organisation et fonctionnement des services de statistique	25 - 27
ii) Activité de programme 2: Infrastructure technique et autres questions communes.....	28 - 32
iii) Activité de programme 3: Statistiques économiques	33 - 36
iv) Activité de programme 4: Statistiques sociales et démographiques	37 - 41
v) Activité de programme 5: Statistiques de l'environnement	42 - 43
vi) Activité de programme 6: Diffusion et appui aux activités du secrétariat.....	44 - 45
e) Activités statistiques prévues par les autres commissions régionales de l'ONU.....	46 - 47
f) Programme annuel de statistique	48
g) Version de la Présentation intégrée établie à l'issue de la réunion plénière	49

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
IV. SÉMINAIRES	50 - 102
a) Séminaire sur la mondialisation.....	50 - 73
b) Séminaire sur la confidentialité des données statistiques et les microdonnées.....	74 - 98
c) Choix des thèmes des séminaires de la réunion plénière de 2004	99 - 102
V. ÉLECTION DU BUREAU	103 -109
VI. QUESTIONS DIVERSES	110 - 111
VII. ADOPTION DU RAPPORT	112
Annexe I - Calendrier des réunions de la Conférence des statisticiens européens juin 2003-juin 2004	

I. INTRODUCTION

Participation

1. La Conférence des statisticiens européens a tenu sa cinquante et unième réunion plénière au Palais des Nations, à Genève. Y ont assisté des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants de la Commission européenne (Eurostat) ont assisté à la réunion.
3. Le Département des affaires économiques et sociales (Division de statistique de l'ONU), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi que les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales énumérées ci-après étaient représentés: Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque des règlements internationaux (BRI), Banque centrale européenne (BCE) et Association européenne de libre-échange (AELE).
4. M. Svein Longva (Norvège) a présidé la réunion. M. Hallgrimur Snorrason (Islande), M. Tadeusz Toczynski (Pologne), M. Vladimir Sokolin (Fédération de Russie), M^{me} Katherine Wallman (États-Unis) et M. Len Cook (Royaume-Uni) ont assumé les fonctions de vice-présidents.

Ordre du jour et procédure

5. L'ordre du jour provisoire (ECE/CES/63) a été adopté. La Conférence a rappelé les règles de procédure destinées à améliorer l'efficacité des réunions plénières (CES/821) qu'elle avait adoptées à sa réunion plénière de 1994.

Déclarations liminaires

6. M. Longva, Président de la Conférence, et M^{me} Schmögnerová, Secrétaire exécutive de la CEE, ont fait des déclarations liminaires. M^{me} Schmögnerová a appelé l'attention des participants sur les points suivants: i) grandes orientations générales des travaux de la CEE; ii) développement durable dans la région de la CEE; iii) réforme de la CEE; iv) suivi des conférences mondiales et régionales; et v) coopération technique. À propos de la proposition du Bureau de la Conférence concernant l'établissement, à partir de janvier 2004, d'un

programme statistique annuel de la CEE, elle a rappelé que ce programme devait être en accord avec le programme de travail biennal adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. Le Président de la Conférence a informé les participants que l'élaboration de l'ouvrage retraçant les 50 années d'existence de la Conférence des statisticiens européens avait été menée à son terme et que des exemplaires étaient à la disposition des délégations.

II. INCIDENCES DES RÉUNIONS DES ORGANES DONT RELÈVE LA CONFÉRENCE

A. Session de mars 2003 de la Commission économique pour l'Europe

Documentation: CES/2003/1, document de travail n° 2.

8. La Conférence a noté que ses méthodes de travail et modalités de fonctionnement cadraient déjà en grande partie avec celles recommandées à la session annuelle de la Commission économique pour l'Europe et a également pris note des activités de coopération technique réalisées par la Division de statistique de la CEE de juin 2002 à mai 2003. La Conférence doit toutefois assurer un suivi des résultats de la session. En conséquence:

- Elle a pris note des questions qui découlent de la session de mars 2003 et étaient mentionnées dans le document CES/2003/1 sous le titre «Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite»;
- Elle a décidé que le Bureau de la Conférence, la Conférence proprement dite et le secrétariat de la Division de statistique devraient continuer à s'employer activement à contribuer au renforcement de la CEE en tant qu'organisation;
- Elle a demandé à son bureau de continuer à procéder à un examen des activités prévues dans son programme de travail et à rendre compte des résultats de cet examen lors des réunions plénières annuelles;
- Elle a demandé au Bureau de continuer à étudier les contributions qu'elle pourrait apporter pour prendre davantage en compte des préoccupations intersectorielles dans les travaux relevant de tous les sous-programmes, notamment le développement durable, l'égalité entre hommes et femmes, la sécurité et les TIC;
- Elle a décidé que la Division de statistique de la CEE devrait continuer à être étroitement associée aux activités opérationnelles en faveur des pays en transition par le biais du Programme des conseillers régionaux et grâce à sa participation au projet financé par le PNUD qui a pour but de renforcer les moyens statistiques pour la notification des données sociales. Elle a décidé en outre que la Division de statistique devrait étudier les moyens d'accroître son assistance technique dans le cadre du programme ordinaire de réunions de la Conférence ainsi que des fonds actuellement disponibles au titre de son budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires;

- Elle a remercié Eurostat de faciliter la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que des pays de la CEI, aux réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens et à certaines autres réunions prioritaires inscrites au programme de travail de la Conférence.

B. Session de mars 2003 de la Commission de statistique de l'ONU

Documentation: CES/2003/2.

9. La Conférence a noté que la Commission de statistique de l'ONU avait décidé de créer un groupe consultatif composé de représentants des pays, qui viendrait s'ajouter au Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles (IWG.AGRI).

10. La Conférence a également pris acte des questions ci-après qui se sont dégagées de la session de mars 2003 de la Commission de statistique de l'ONU et que le Bureau de la Conférence examinera au cours de ses futures réunions:

- La poursuite des travaux relatifs au Programme de comparaisons européennes réalisés par le secrétariat de la CEE en collaboration avec Eurostat, l'OCDE et le CEI-STAT, dans la perspective également d'un nouveau cycle mondial de comparaisons;
- La proposition présentée par Eurostat, l'OCDE et la CEE de constituer un groupe directeur sur le développement durable, en s'appuyant sur l'énoncé du mandat qui serait confié à ce groupe;
- L'examen des instruments qui pourraient être utilisés pour associer les pays membres de la CEE qui ne sont membres ni de l'Union européenne ni de l'OCDE ni candidats à l'adhésion au processus de consultation concernant la révision de la CITI et de la CPC en 2007.

11. La Division de statistique de l'ONU a informé la Conférence qu'un examen global de l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle allait être réalisé, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique de l'ONU. Cet examen se ferait par voie de questionnaires envoyés aux services nationaux de statistique.

12. La Conférence a également été informée de ce que la Division de statistique de l'ONU envisageait de lancer un nouveau bulletin d'information statistique qui présenterait les travaux statistiques de cette division et de toutes les commissions régionales de l'ONU.

III. PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA RÉGION DE LA CEE

Documentation: CES/2003/3 et Add.1 à 8; CES/2003/6, CES/2003/19, CES/2003/18 et Add.1; documents de travail 3 et 4.

a) Introduction

13. La Conférence est convenue d'examiner la Présentation intégrée selon les modalités proposées par le Bureau, c'est-à-dire d'étudier deux questions de façon plus approfondie et de passer en revue plus rapidement les autres éléments de programme sur la base des recommandations détaillées formulées par le Bureau. Les thèmes étudiés de façon plus approfondie étaient: Familles et ménages (partie de l'élément de programme 4.1) et Statistiques sur la criminalité et la justice pénale (élément de programme 4.8).

b) Familles et ménages (partie de l'élément de programme 4.1)

Documentation: CES/2003/19, CES/2003/3/Add.4, CES/2003/4.

14. Les statistiques des familles et ménages sont l'un des deux domaines de la statistique qui ont fait l'objet d'un examen approfondi à la cinquante et unième réunion plénière de la Conférence. Le débat s'est appuyé sur une communication que Statistics Norway avait présentée comme base de discussion (CES/2003/19).

15. Le débat a mis en évidence que de nombreux pays de la région rencontraient de plus en plus de difficultés pour mesurer en termes statistiques et traiter les rapides transformations des modes d'habitation et l'apparition de nouveaux types de ménages. Pour contribuer à la solution de ce problème, Statistics Norway a proposé que la CEE et Eurostat joignent leurs efforts pour mener à bien un projet de recherche sur les ménages et les familles. Ce projet aurait pour but d'évaluer les définitions, questions et tableaux utilisés par les pays pour leur recensement de 2000 et pour d'autres sources de données, de comparer les concepts, définitions et tableaux employés par les différents pays et de proposer des recommandations mieux conçues dont la CEE et Eurostat s'inspireraient pour établir la nouvelle série de recommandations communes à appliquer pour les recensements de 2010.

16. La Conférence a noté qu'Eurostat attachait une importance considérable à ce projet. Le secrétariat de la CEE s'y intéressait également et se félicitait de l'occasion qui allait ainsi être offerte aux pays intéressés de la région d'y collaborer activement. Plusieurs pays ont eux aussi noté avec satisfaction la contribution que ce projet pourrait apporter à l'élaboration par la CEE et Eurostat de la nouvelle série de recommandations à appliquer pour les recensements de 2010 et les enquêtes pertinentes auprès des ménages. Les participants ont souligné combien il importait que la CEE et Eurostat accélèrent les travaux entrepris dans le cadre de ce projet afin que l'on puisse disposer en temps plus opportun de cette nouvelle série de recommandations.

17. La Conférence a demandé au Bureau de suivre l'évolution des travaux qui seraient entrepris dans le cadre du projet afin qu'il soit possible d'en exploiter les résultats dans les meilleurs délais. Elle a demandé à Eurostat et à la CEE de collaborer étroitement avec les services nationaux de statistique intéressés.

c) Statistiques sur la criminalité et la justice pénale (élément de programme 4.8)

Documentation: CES/2003/18 et Add.1, CES/2003/3/Add.4.

18. Les statistiques sur la criminalité et la justice pénale constituaient le deuxième domaine de la statistique qui devait faire l'objet d'un examen approfondi par la Conférence. Le débat s'est appuyé sur la communication du Home Office du Royaume-Uni (CES/2003/18) et sur celle présentée par les Pays-Bas (CES/2003/18/Add.1). L'une et l'autre ont donné une vue d'ensemble des sources disponibles et analysé un certain nombre de points, en rapport avec les statistiques comparatives de la criminalité, qui devaient être résolus avant que l'on puisse progresser dans ce domaine; il s'agissait notamment de l'organisation des travaux, du financement et de la normalisation des méthodologies.

19. La Conférence a constaté qu'un nombre croissant de services nationaux de statistique considéraient les statistiques sur la criminalité comme un domaine prioritaire et qu'il était généralement reconnu que les données n'étaient pas suffisamment comparables. Eurostat a fait savoir à la Conférence qu'un nouveau programme portant sur la criminalité organisée allait être mis en route. Par contre, aucune autre activité concernant la criminalité ordinaire n'était actuellement envisagée.

20. La Conférence a recommandé que le Bureau suive de près les évolutions dans ce domaine et s'efforce d'élaborer une approche systématique qui permettrait de regrouper les travaux des organisations qui y jouent un rôle actif.

d) Autres aspects de la Présentation intégrée

21. La Conférence a également examiné le reste de la Présentation intégrée. L'attention a été appelée sur les observations écrites soumises par des pays avant la tenue de la réunion plénière (document de travail 3).

22. La Conférence a pris note de certains documents préparés pour la première fois par le secrétariat de la CEE en vue de faciliter le travail de la Conférence et de son bureau. Il s'agissait notamment d'une note sur le suivi des décisions prises par la Conférence et le Bureau (document de travail 4) ainsi que d'un résumé des activités statistiques prévues par d'autres commissions régionales de l'ONU (CES/2003/3/Add.8).

23. La Conférence a été informée de la décision prise par le Bureau tendant à ce que soit préparé un extrait de la Présentation intégrée qui contiendrait, pour chaque élément de programme, la première partie du texte s'y rapportant (CES/2003/4) et qu'à l'avenir seul ce document et non plus la version intégrale de la Présentation soit traduit.

24. Les conclusions de l'examen du reste de la Présentation intégrée sont brièvement résumées ci-dessous.

i) **Activité de programme 1: Organisation et fonctionnement des services de statistique**

Documentation: CES/2003/3/Add.1, CES/2003/6 et documents de travail 3 et 4.

25. La Conférence a approuvé les travaux réalisés en 2002/2003 et les activités en cours au titre de cette activité de programme.

26. La Conférence a accepté les recommandations du Bureau concernant les activités prévues au titre des divers éléments de programme, telles qu'exposées dans le document CES/2003/3/Add.1.

EP 1.2: Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique

27. La Conférence est convenue de tenir sa cinquante-deuxième réunion plénière en juin 2004 à Paris. Les thèmes qui seront abordés lors des séminaires organisés à cette occasion sont brièvement décrits dans la section IV c) du présent rapport.

ii) **Activité de programme 2: Infrastructure technique et autres questions communes**

Documentation: CES/2003/3/Add.2 et Add.7, CES/2003/6 et documents de travail 3 et 4.

28. La Conférence a approuvé les travaux réalisés en 2002/2003 ainsi que les activités en cours au titre de cette activité de programme.

29. La Conférence a accepté les recommandations du Bureau concernant les activités prévues au titre des divers éléments de programme, telles qu'exposées dans le document CES/2003/3/Add.2.

EP 2.1: Gestion de l'infrastructure informatique

30. La Conférence a ajouté la réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion des systèmes d'information statistique à son programme de travail pour 2003/2004.

31. La Conférence est convenue que le secrétariat de la CEE entreprendrait, en consultation avec d'autres organisations internationales, une étude pilote sur l'impact de l'administration en ligne sur les organismes statistiques (statistiques en ligne).

32. La Conférence a ajouté la réunion de travail CEE/Eurostat sur la confidentialité des données statistiques à son programme de travail pour 2005/2006 (sous réserve que son bureau approuve le projet de mandat de la réunion commune qui serait préparé par le Groupe directeur).

iii) **Activité de programme 3: Statistiques économiques**

Documentation: CES/2003/3/Add.3 et Add.7, CES/2003/6 et documents de travail 3 et 4.

33. La Conférence a approuvé les travaux réalisés en 2002/2003 et les activités en cours au titre de cette activité de programme.

34. La Conférence a accepté les recommandations du Bureau au sujet des activités prévues au titre des divers éléments de programme telles qu'exposées dans le document CES/2003/3/Add.3.

EP 3.9: Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat

35. La Conférence a décidé que le secrétariat de la CEE assumerait la responsabilité de la publication des résultats d'ensemble du PCE de 2000 d'ici la fin août 2003.

36. La Conférence est convenue qu'une consultation commune rassemblant l'ensemble des services internationaux et nationaux de statistique participant au calcul des résultats de 2004 serait organisée en 2006 à condition que les résultats concernant les pays de la CEI soient disponibles et que des dispositions financières soient prises pour permettre aux représentants de ces pays de participer à la consultation.

iv) **Activité de programme 4: Statistiques sociales et démographiques**

Documentation: CES/2003/3/Add.4 et Add.7, et CES/2003/6.

37. La Conférence a approuvé les travaux réalisés en 2002/2003 et les activités en cours au titre de cette activité de programme.

38. La Conférence a accepté les recommandations du Bureau au sujet des activités prévues au titre des divers éléments de programme, telles qu'exposées dans le document CES/2003/3/Add.4.

EP 4.1: Statistiques démographiques (y compris projections, migrations, fécondité et familles et ménages)

39. La Conférence a ajouté la réunion de travail CEE/Eurostat sur les statistiques des migrations à son programme de travail pour 2004/2005 (sous réserve que son bureau approuve le projet de mandat de la réunion qui serait préparé par le Groupe directeur).

40. La Conférence a noté que la réunion de travail commune CEE/Eurostat sur les projections démographiques, qui se tiendrait à Vienne, avait été reportée d'un commun accord à la première semaine de mai 2004.

EP 4.2 a): Recensements de la population et des habitations

41. La Conférence a pris note du projet de programme de travail à réaliser conjointement par la CEE et Eurostat concernant un nouvel ensemble révisé de recommandations pour la série de recensements de la population et des habitations qui seraient organisés en 2010 (voir CES/2003/3/Add.7). Elle a également prié le Bureau d'examiner, lors de sa réunion de

l'automne 2003, le calendrier des préparatifs de ces recommandations, en vue d'accélérer les travaux et de mettre les nouvelles recommandations définitivement au point avant 2007.

v) **Activité de programme 5: Statistiques de l'environnement**

Documentation: CES/2003/3/Add.5, CES/2003/6 et documents de travail 3 et 4.

42. La Conférence a approuvé les travaux réalisés en 2002/2003 et les activités en cours au titre de cette activité de programme.

43. La Conférence a accepté les recommandations du Bureau au sujet des activités prévues au titre des divers éléments de programme (CES/2003/3/Add.5).

vi) **Activité de programme 6: Diffusion et appui aux activités du secrétariat**

Documentation: CES/2003/3/Add.6 et CES/2003/6.

44. La Conférence a approuvé les travaux réalisés en 2002/2003 et les activités en cours au titre de cette activité de programme.

45. La Conférence a accepté les recommandations du Bureau au sujet des activités prévues au titre des divers éléments de programme (CES/2003/3/Add.6).

e) **Activités statistiques prévues par les autres commissions régionales de l'ONU**

Documentation: CES/2003/3/Add.8.

46. La Conférence a noté que les activités statistiques prévues par les autres commissions régionales de l'ONU avaient été présentées pour la première fois sous forme d'un additif à la Présentation intégrée.

47. La Conférence a également noté qu'il s'agissait là d'une mesure importante en vue du renforcement de la collaboration de la Conférence avec les comités statistiques des autres commissions régionales.

f) **Programme annuel de statistique**

Documentation: CES/2003/3/Add.9.

48. La Conférence a approuvé la proposition du Bureau tendant à établir à partir de janvier 2004 un programme annuel de statistique pour la CEE. Le Programme comprendrait toutes les activités statistiques qui sont entreprises par la CEE. Il serait établi chaque année et constituerait un sous-ensemble de la Présentation intégrée. L'établissement du Programme annuel de statistique permettrait à la Conférence et à son bureau de s'acquitter de leurs responsabilités s'agissant des directives à donner aux autres organes subsidiaires principaux de la CEE aux fins de leurs activités d'ordre statistique.

g) Version de la Présentation intégrée établie à l'issue de la réunion plénière

49. La version de la Présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique, établie à l'issue de la réunion plénière, qui comprendra les observations et conclusions de la Conférence sera publiée dans des documents (CES/2003/39 et additifs) distincts du présent rapport.

IV. SÉMINAIRES

a) Séminaire sur la mondialisation

Documentation: CES/2003/9, 13 à 18, 34.

50. Le séminaire sur la mondialisation a été organisé par Statistique Canada et présidé par M. Phillip Smith. Il s'articulait autour de quatre thèmes: i) l'évaluation du phénomène de la mondialisation proprement dit; ii) l'impact de la mondialisation sur les systèmes statistiques traditionnels; iii) quelles réponses donner aux questions que les utilisateurs de statistiques se posent en rapport avec la mondialisation; et iv) la coopération internationale en matière de statistique. Les débats ont été menés sur la base de communications sollicitées et d'exposés du Canada, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'OCDE, du FMI et du CEIS. La Hongrie a présenté un document d'appui sur ce sujet.

51. Le Gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, a prononcé un discours liminaire par vidéoconférence.

Première partie: L'évaluation du phénomène de la mondialisation proprement dit

Documentation: CES/2003/15, exposés oraux.

52. Ulrich Heilemann a informé les participants des résultats de la conférence sur les statistiques et la mondialisation de l'économie organisée à Copenhague, les 2 et 3 juin 2003, par le Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES). La mondialisation, suscitée par la réduction des coûts des transports et des communications et par la déréglementation dans tous les domaines d'activité économiques, affecte différemment les divers pays. Certains sont les moteurs de la mondialisation tandis que d'autres en subissent principalement les conséquences. On manque d'informations quantitatives décrivant les effets de la mondialisation sur les économies nationales, notamment parce que les principaux utilisateurs tels que les responsables politiques n'ont pas encore fait clairement connaître la nature des éléments qu'ils veulent pouvoir cerner: processus de production, flux financiers et structures des entreprises multinationales, concurrence et incidences sur le bien-être, ou autre question.

53. La mondialisation représente un défi pour les services nationaux de statistique, en particulier lorsqu'il s'agit de réunir des informations sur les activités des entreprises multinationales. Pour relever ce défi, il y a lieu d'adopter une démarche multinationale, à laquelle seraient associés plusieurs services nationaux de statistique et qui garantirait le caractère exhaustif des données et leur comparabilité au niveau international. Il a été estimé que le manuel de l'OCDE sur la mesure de la mondialisation constituerait un bon point de départ pour

s'attaquer à certains des problèmes de mesure. Il a été souligné par ailleurs que des méthodes plus pratiques devraient être mises au point pour mesurer des éléments spécifiques de la mondialisation, comme les activités intragroupe. Il a été signalé que le projet d'Eurostat de se servir des enquêtes auprès des entreprises pour réunir des données sur les flux d'investissements étrangers directs constituerait une initiative utile pour compléter les statistiques sur les IED actuellement établies par les banques. Les expériences nationales des États-Unis et de la Suède ont été citées en exemple pour montrer comment une exploitation plus efficace des données existantes permettait d'obtenir une image plus nette des entreprises multinationales.

54. Andrew Wyckoff a présenté les travaux de l'OCDE consacrés à la mesure des activités des entreprises multinationales qui sont considérées comme le principal vecteur de la mondialisation. Pour bien rendre compte de la mondialisation économique et faire en sorte que les données obtenues soient comparables au niveau international, les systèmes statistiques traditionnels doivent être dotés de meilleurs instruments de mesure, notamment pour ce qui concerne le commerce intra-entreprise et la recherche-développement. Le nouveau manuel de l'OCDE sur la mesure de la mondialisation traite des problèmes de méthodologie, de compilation de données statistiques et d'analyse soulevés par le processus de mondialisation. Il répertorie un nombre limité d'indicateurs «de référence» pour lesquels des directives méthodologiques et statistiques sont fournies. Au nombre des principaux problèmes encore en suspens, on peut citer la mesure de divers aspects des investissements étrangers directs, comme le traitement des entreprises dont le capital est indirectement contrôlé (consolidation intégrale), la mesure du revenu des investissements directs, et l'évaluation de l'actif et du passif.

55. La Conférence a noté que la mondialisation comportait de multiples facettes et suscitait des difficultés qui touchaient aussi à d'autres domaines que celui des statistiques économiques, les incidences sociales, écologiques, culturelles, politiques, institutionnelles et autres devant également être mesurées. Outre l'instabilité des capitaux, la mobilité internationale de la main-d'œuvre pourrait devenir une préoccupation majeure à l'avenir. Les aspects non économiques de la mondialisation pourraient sans doute être examinés par la Conférence dans le cadre de l'un de ses séminaires futurs.

Deuxième partie: L'impact de la mondialisation sur les systèmes statistiques traditionnels

Animateur: Svein Longva, Statistics Norway

Documentation: CES/2003/9, CES/2003/17, CES/2003/16, CES/2003/34.

56. Pour l'examen de cette question, les participants se sont appuyés sur des communications de la France (INSEE), du Royaume-Uni (ONS), des États-Unis (BEA) et de la Hongrie (CSO), qui ont été présentées par Svein Longva. Certaines des questions posées par la mondialisation, qui exigeaient un ajustement des systèmes statistiques existants et des initiatives communes de la part des services nationaux de statistique et des organisations internationales, ont été mises en lumière.

57. Quelques domaines présentant des sérieuses difficultés sur le plan de la mesure statistique ont été répertoriés. La désintégration verticale des chaînes de valeur des entreprises, la sous-traitance de certaines de leurs activités à l'étranger, la tarification de la cession interne, l'utilisation partagée du capital intellectuel et des ressources en matière de gestion au sein

des multinationales rendent difficile une évaluation correcte des variations de la production brute, de la valeur ajoutée, de la productivité, des exportations et importations, de la balance des paiements, des investissements internationaux, des résultats financiers et de la rentabilité des entreprises ainsi que d'autres variables. Les nouvelles pratiques en vigueur dans les domaines du commerce et de la production, comme «le traitement à façon», la croissance rapide du commerce électronique international de biens et de services, les nouvelles modalités de financement des opérations ou de couverture des risques compliquent encore davantage le processus de mesure.

58. Il a été reconnu que l'on se devait d'améliorer l'exhaustivité, la cohérence, la précision et la comparabilité des données sur les entreprises multinationales en s'attaquant au problème sur plusieurs fronts. Une clarification des concepts, une harmonisation et une nouvelle amélioration des normes de comptabilité nationale, ainsi qu'une actualisation des manuels de la balance des paiements et du SCN accompagnée éventuellement de la mise au point de comptes satellites pour les entreprises multinationales, de même qu'une révision des classifications ont été jugées essentielles pour réaliser des progrès substantiels dans la mesure de la mondialisation. Il convenait d'élaborer une méthode commune de traitement des prix de transfert. Il a également été noté qu'en exploitant mieux les sources de données existantes et en les associant les unes aux autres, on pourrait non seulement améliorer de manière générale la compréhension des sociétés multinationales, mais aussi contenir l'augmentation des ressources.

59. Les participants sont convenus que la collecte de données dans le contexte de la mondialisation incitait à mettre en place de nouvelles structures formelles et juridiques dans le but d'obtenir l'information requise, éviter les chevauchements et alléger au maximum la charge de travail supplémentaire imposée aux répondants. Il serait utile à cet égard de lancer des projets de coopération bilatérale comprenant des échanges de données entre responsables nationaux de la compilation des statistiques. Il a été suggéré de créer un registre statistique international commun des multinationales qui serait un instrument utile pour avoir une meilleure vue d'ensemble de ces entreprises. Il a été souligné qu'un examen plus minutieux des activités des entreprises multinationales ne devrait en aucun cas enfreindre les règles en matière de confidentialité des données qui peuvent varier d'un pays à l'autre.

Troisième partie: Quelles réponses donner aux questions que les utilisateurs de statistiques se posent en rapport avec la mondialisation?

Documentation: Exposé par vidéoconférence du Gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge.

60. David Dodge a fait un exposé introductif axé sur les informations dont ont besoin les gestionnaires des banques centrales aux fins de la prise de décisions. Il est essentiel, pour les banques centrales, de disposer en temps voulu de statistiques précises, pertinentes et comparables, afin de pouvoir exercer leurs principales fonctions: maintien de la stabilité des prix et promotion de l'efficacité et de la stabilité du système financier national.

61. La politique monétaire a principalement pour objet de permettre à l'économie de fonctionner à un niveau proche de sa capacité de production et de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, de manière à maîtriser l'inflation. Les indicateurs les plus importants utilisés à cet effet sont les indices des prix et les mesures de la production, de la productivité, et de la capacité. En raison de la place croissante qu'occupent les services dans l'économie des

pays, il devient sans cesse plus nécessaire d'obtenir pour ce secteur de meilleures estimations des prix et de la production. Parmi les autres domaines importants, où le besoin d'instruments de mesure plus précis se fait sentir, on peut citer l'évaluation des gains de productivité découlant de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la production et la tarification dans le secteur des assurances, le commerce international des biens et services et les activités des entreprises exerçant leurs activités à l'échelle mondiale.

62. Il est devenu plus difficile de rassembler des informations et de mesurer avec exactitude l'activité économique des entreprises multinationales opérant à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. C'est principalement lorsque l'on cherche à déterminer le lieu où s'effectuent les transactions et les prix qui s'appliquent à ces dernières que l'on se heurte à des difficultés. Les besoins statistiques les plus urgents à cet égard consistent à améliorer les informations dont on dispose sur le commerce intra-entreprise et le commerce de services ainsi que les données sur les prix dans les différentes monnaies. La tarification de la cession interne pratiquée par les multinationales rend la tâche encore plus complexe.

63. Un autre problème que les statisticiens devraient traiter concerne les prix des biens immobiliers. Dans de nombreux pays, il n'existe pas de données complètes ajustées en fonction de la qualité sur les prix des logements et les loyers, d'où la nécessité de développer le peu d'expérience internationale que l'on possède en matière d'établissement de données de cette nature.

64. Les banques centrales et les investisseurs exigent à présent des informations plus étoffées et de meilleure qualité sur le comportement financier des entreprises tant industrielles que financières. En établissant de manière transparente, systématique et cohérente des corrélations entre les données sur les marchés financiers, d'une part, et les caractéristiques des branches d'activité ou des secteurs et l'activité économique, d'autre part, on devrait pouvoir mieux comprendre le comportement financier des entreprises et ses incidences en termes de fragilité du système. Il serait utile que les banques centrales et les services nationaux de statistique unissent leurs efforts pour définir leurs besoins et échangent des données d'expérience sur les statistiques financières. Les organisations internationales peuvent elles aussi jouer un rôle important dans l'amélioration des données sur le système financier.

65. La comparabilité internationale des données est une question importante. Les banques centrales nationales s'appuient de plus en plus sur des informations et des concepts émanant d'autres pays pour dégager des tendances et déterminer ce qui est en train de se produire au sein de l'économie de leur propre pays. Pour que les données soient comparables d'un pays à l'autre, une coopération plus étroite doit s'instaurer entre les organismes nationaux de statistique.

66. La Conférence a remercié M. Dodge d'avoir fait part de son point de vue sur les besoins et les priorités des utilisateurs de statistiques dans un monde en proie à une évolution rapide. Il a été souligné que la libéralisation de l'économie et la déréglementation des marchés financiers étaient lourdes de conséquences pour la collecte des données statistiques. Pour obtenir plus facilement des informations, les règlements des banques centrales, qui ont des répercussions sur les statistiques, devraient être examinés avec le concours des statisticiens. Idéalement, cet examen devrait déboucher sur une coordination des demandes de données adressées aux entreprises et, par conséquent, sur un allègement de la tâche des répondants. La coopération entre

les banques centrales et les services de statistique a été jugée assez bonne au niveau national mais pas au niveau international.

Quatrième partie: La coopération internationale en matière de statistique

Animateur: Len Cook, ONS (Royaume-Uni)

Documentation: CES/2003/14, CES/2003/13.

67. Le débat sur ce thème s'est appuyé sur des communications du FMI et de Statistique Canada, qui ont été présentées par Len Cook. Ces deux documents proposaient des solutions utiles aux problèmes statistiques posés par la mondialisation. L'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille mise sur pied par un groupe d'experts placé sous la direction du FMI a été considérée comme une expérience très efficace, qui donnait aux pays une base commune pour la réalisation d'enquêtes de référence sur les investissements de portefeuille. La Conférence a pris note des activités nouvelles du FMI consacrées à un projet de guide pour la compilation d'indicateurs de la solidité financière qui devrait déboucher sur un projet de compilation pilote d'ici 2005. Lorsque le guide aurait été définitivement mis au point et adopté, les pays seraient encouragés à élaborer pendant longtemps les indicateurs en question.

68. Statistique Canada a proposé un projet expérimental concerté entre plusieurs services de statistique dans le but de mesurer les activités d'un petit groupe d'entreprises multinationales. Le «projet EMT» a été présenté comme un «laboratoire» dans le cadre duquel la communauté statistique internationale pourrait concevoir des méthodes plus efficaces pour obtenir une vue d'ensemble des entreprises multinationales. Il aiderait à comprendre les problèmes associés à la mesure des activités de ces entreprises et à rechercher les solutions envisageables.

69. La Conférence a accueilli cette proposition avec satisfaction mais elle a estimé qu'au départ la portée de ce projet devrait rester modeste. Il pourrait s'avérer difficile de convaincre les entreprises multinationales d'autoriser des enquêtes statistiques détaillées portant sur leurs activités. Les règles en matière de confidentialité et les cadres juridiques nationaux différents auxquels les services de statistique devaient se plier pourraient, entre autres compliquer sérieusement la réalisation du projet en question.

Conclusions du séminaire sur la mondialisation

70. La Conférence a décidé qu'une expérience consacrée à la mesure des activités des entreprises multinationales serait réalisée sous sa propre égide et celle de son bureau. Un comité directeur composé de représentants de quelques pays et organisations définirait les tâches à accomplir et les objectifs de ce projet.

71. La France, l'Espagne et le Royaume-Uni ont déclaré qu'ils souhaitaient s'associer à cette expérience. La CNUCED s'est portée volontaire pour faire partie du comité directeur. Le FMI et l'OCDE ont manifesté leur intérêt pour cette expérience.

72. La Conférence a décidé qu'une proposition détaillée serait soumise au Bureau pour qu'il examine plus avant cette question à sa réunion de l'automne 2003. Une double approche serait suivie en ce sens que la proposition pourrait également être présentée à la Table ronde

internationale sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises qui se tiendrait en octobre 2003.

73. La Conférence a également noté que les documents présentés lors du séminaire seraient publiés par le secrétariat de la CEE dans un numéro spécial du *Statistical Journal* de la CEE.

b) Séminaire sur la confidentialité des données statistiques et les microdonnées

Documentation: CES/2003/5, 7 et 8, 10 à 12, 20, 30 à 33, 35 à 37.

74. Le séminaire sur la confidentialité des statistiques et les microdonnées a été organisé par Statistics Sweden et présidé par M. Svante Öberg. Il s'articulait autour de quatre thèmes: i) vue d'ensemble et utilisation des microdonnées; ii) confidentialité des données; iii) questions juridiques liées aux microdonnées; et iv) accès aux microdonnées – questions à considérer, organisation et démarches.

75. Pour ce débat, les participants se sont appuyés sur l'allocution liminaire de Julia Lane (The Urban Institute) et sur les communications sollicitées et les exposés de la Suède, de la Fédération de Russie, de la CEE, d'Eurostat et de l'Australie. Des documents d'appui ont, par ailleurs, été présentés par l'Allemagne, le Danemark, les États-Unis, la Géorgie, le Kirghizistan, la Lituanie, la Pologne et l'Ukraine.

76. M. Len Cook (Royaume-Uni), M. Tadeusz Toszynski (Pologne), M. Armino Da Silva Carvalho (Portugal) et M^{me} Katherine Wallman (États-Unis) ont animé les débats.

Première partie: Vue d'ensemble et utilisation des microdonnées

77. La confidentialité est l'un des principes fondamentaux de la statistique officielle. Elle figure parmi les principales priorités des services de statistique et est indispensable pour conserver la confiance des répondants et assurer ainsi la qualité des données. Pour les services de statistique, le principal défi dans ce domaine consiste à trouver un équilibre entre la protection du caractère confidentiel et l'utilisation croissante des microdonnées. Pour parvenir à la meilleure solution possible, il est indispensable d'associer les différentes mesures et initiatives de protection de la confidentialité qu'elles soient d'ordre juridique, organisationnel, méthodologique ou technique. On constate des différences sensibles entre les pays s'agissant de l'application de ces mesures.

78. Un accès accru aux microdonnées offre manifestement des avantages. Il permet d'analyser des questions complexes, de considérer les données sous un jour nouveau et d'ouvrir des perspectives insoupçonnées d'extraction de données et de mise en corrélation de différents ensembles de microdonnées et registres. Il peut avoir pour effet de développer la confiance dans les statistiques officielles, non seulement en renforçant le sentiment de confiance qu'éprouvent les enquêtés mais aussi en conférant une plus grande utilité aux statistiques. Une plus large utilisation des données par les responsables politiques peut également se traduire par une augmentation des fonds alloués.

79. Pour les services nationaux de statistique, l'accès aux microdonnées peut contribuer à améliorer les enquêtes en prenant en compte les besoins des chercheurs. L'utilisation des

données par les milieux universitaires peut accroître le prestige du travail statistique et son attrait pour un personnel possédant de plus hautes compétences.

80. Cependant, l'accès aux microdonnées s'accompagne de coûts et de risques élevés. L'établissement des clauses et contrats nécessaires, l'actualisation des instruments techniques, le contrôle du respect des principes de confidentialité, etc., constituent une tâche difficile. Les coûts correspondants doivent être entièrement pris en charge par les services de statistique alors que la plupart des avantages que l'on retire de l'accès aux microdonnées découlent d'analyses effectuées en dehors de ces organismes. Par conséquent, il arrive fréquemment que les services de statistique n'autorisent l'accès à leurs microdonnées qu'à condition que le travail des chercheurs intéressés soit profitable à leurs propres programmes.

81. Pour préserver le principe de l'égalité d'accès, l'un des principes fondamentaux de la statistique officielle, la procédure de sélection des institutions et chercheurs qui peuvent avoir accès aux microdonnées doit être transparente et suivre des règles précises. Il est également important d'informer les enquêtés à ce sujet – ils ont le droit de savoir par qui et à quelles fins les informations qu'ils communiquent seront exploitées. Il convient de poursuivre l'étude du jugement porté par les enquêtés sur la protection de la confidentialité pour mieux comprendre leur attitude à cet égard.

Deuxième partie: Confidentialité des données

82. L'accent a été mis sur les différences qui existent en ce qui concerne la protection de la confidentialité des données se rapportant aux personnes morales, d'une part, et aux personnes physiques, d'autre part. Il apparaît souvent plus aisé de sauvegarder la confidentialité des données sociales que celle des données économiques. En outre, la tentation de divulguer des données économiques individuelles (par exemple pour obtenir un avantage compétitif) peut être plus grande que dans le cas de données relatives à des individus. La diffusion de données économiques détaillées soulève des difficultés lorsqu'une entreprise (ou quelques entreprises) se trouvent en situation de monopole dans une branche d'activité et que les grandes entreprises peuvent être identifiées à partir de données anonymes.

83. Plusieurs pays ont fait état du problème que pose la protection de la confidentialité des statistiques sur les zones géographiques restreintes et des données géoréférencées. Il a été souligné qu'un débat international sur cette question serait utile afin de trouver une solution commune.

84. Il a également été souligné que les informations statistiques sont jugées confidentielles quelle qu'en soit la source. Parfois, les mêmes données sont rendues publiques par le biais d'autres sources (par exemple les registres administratifs publics), ce qui pose des problèmes particuliers aux services de statistique qui tiennent des registres administratifs (notamment dans de nombreux pays en transition).

85. Les problèmes spécifiques liés à la protection de la confidentialité dans les pays en transition ont été examinés sur la base d'un document établi par la CEE. L'enquête menée par la CEE dans les pays en transition en janvier 2003 a révélé que dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et des pays membres de la CEI, les fondements juridiques de la protection de la confidentialité ont déjà été établis. Les pays où ce n'est pas encore le cas ou qui ne possèdent

qu'une partie des bases requises sont en train d'élaborer les lois et règlements nécessaires. L'enquête de la CEE a montré que les principales préoccupations des pays en transition en ce qui concerne la confidentialité des données sont les suivantes: les méthodes d'accès aux microdonnées, la protection juridique de la confidentialité, les normes méthodologiques et techniques, les questions liées aux registres administratifs et le renforcement de la confiance des répondants dans la protection du caractère confidentiel des données. Les obstacles importants à cet égard sont les problèmes techniques irrésolus et le manque de logiciels spécialisés.

86. La communication de la Russie traitait plus en détail de certains problèmes de confidentialité propres à ce pays, mais qui reflétaient aussi la situation dans d'autres pays en transition, tels que les pressions exercées pour que d'autres organismes gouvernementaux soient autorisés à avoir accès à des microdonnées à des fins administratives ou réglementaires. Dans ce groupe de pays où la statistique officielle se conformait auparavant à des principes entièrement différents, le rôle de l'organisme de statistique officiel n'est pas toujours pleinement compris par les autres organismes publics. En outre, il peut s'avérer difficile d'appliquer le principe de la confidentialité des données à d'autres producteurs de statistiques officielles (par exemple, les services statistiques régionaux, les ministères) qui ne relèvent pas du service de statistique central. Un effort de sensibilisation et de formation est nécessaire pour expliquer les principes de la confidentialité aux enquêtés, aux utilisateurs et au personnel des services de statistique.

Troisième partie: Questions juridiques liées aux microdonnées

87. Plusieurs communications et exposés traitaient des aspects juridiques de la confidentialité. La protection de la confidentialité est régie par des textes de loi (par exemple, la loi sur les statistiques, la loi relative à la protection des données) et/ou par des règles et règlements appliqués par les services de statistique. La législation en matière de statistique évolue lentement mais le contexte juridique national est complexe et peut se modifier assez fréquemment. Les différences observées entre les divers textes législatifs sont souvent à l'origine de règles et obligations conflictuelles concernant la protection de la confidentialité. Ce problème se pose de manière plus aiguë dans les pays en transition mais il concerne également les pays plus avancés.

88. Un principe fondamental du cadre juridique statistique veut que les données collectées à des fins statistiques ne puissent servir qu'à la production de statistiques. Une distinction est faite entre l'utilisation des données à des fins statistiques et à d'autres fins. Ce dernier type d'utilisation (pour des besoins scientifiques ou historiques ou pour la planification publique) est régi par des règles et des contrats précis, et ne doit pas être incompatible avec l'objet pour lequel les données ont été recueillies. Dans le cas des ministères, le risque d'utilisation des données à des fins autres que la statistique est élevé. Des pressions peuvent également être exercées pour que des dérogations spéciales soient faites au principe de la confidentialité lorsque la sécurité nationale est menacée.

89. Bon nombre de participants ont souligné qu'il fallait définir clairement l'utilisation à des fins «de recherche» ou «scientifiques». Bien souvent, il s'agit de l'exploitation de données par les professeurs d'université, mais ces expressions peuvent également s'appliquer à l'utilisation des données par les étudiants, par des chercheurs autres qu'universitaires, etc. Pour définir l'«utilisation à des fins de recherche», il serait préférable de s'appuyer sur des considérations juridiques plutôt que scientifiques – l'intéressé est-il lié par une relation contractuelle avec un institut de recherche, de sorte que des sanctions puissent être appliquées en cas de non-respect

des règles d'accès. L'accent a été mis sur le rôle que peuvent avoir des sanctions contribuant à garantir la conformité aux principes de confidentialité.

90. Eurostat a présenté les mesures de mise en œuvre du texte réglementant l'accès aux données confidentielles à des fins de recherche qui avait été adopté récemment par l'Union européenne (Règlement n° 831/2002 de la Commission européenne). Cet accès est encadré par des règles strictes et doit faire dans chaque cas l'objet d'un contrat qui précise les conditions à remplir et les mesures de sauvegarde à appliquer pour protéger le caractère confidentiel des données. Le cadre juridique constitue la base de la protection de la confidentialité mais n'est pas suffisant en soi. Un organe institutionnel doit être mis en place pour prendre des décisions quant à la manière d'appliquer les règlements, et d'organiser leur mise en œuvre.

Quatrième partie: Accès aux microdonnées

91. Le Bureau of Statistics d'Australie a présenté dans leurs grandes lignes différentes méthodes d'accès aux microdonnées. L'un des plus anciens moyens utilisés pour fournir des microdonnées hors ligne a consisté à établir des fichiers de microdonnées anonymisés à usage public. C'est encore dans de nombreux pays la principale méthode de diffusion des microdonnées.

92. Différentes méthodes visant à permettre l'accès aux microdonnées ont été envisagées. Il s'avère de plus en plus difficile de fournir des données réellement «sécurisées» par des moyens automatiques, de sorte qu'il est inévitable de s'appuyer davantage sur «des cadres sécurisés», y compris des arrangements juridiques et administratifs. Au lieu d'avoir pour principe d'éviter le risque, on évolue vers un système de gestion du risque.

93. De nombreux services de statistique créent sur place des centres de recherche dans lesquels il est possible d'exercer un contrôle rigoureux de l'application des règles concernant la divulgation des données. Une démarche encore plus prudente consiste à n'autoriser l'accès aux microdonnées qu'au seul personnel du service de statistique. De plus en plus de services autorisent l'accès en ligne à des microdonnées anonymisées. Un grand nombre de chercheurs préfèrent ce type d'accès mais cela exige de la part des services de statistique un gros travail d'organisation.

94. Jusqu'ici, la question de la protection de la confidentialité a été abordée essentiellement au niveau national. Cependant, dans le contexte de l'UE et compte tenu de la diffusion croissante des données par le biais d'Internet, elle présente aussi un intérêt au niveau international. Une collaboration internationale intense s'est instaurée au sein de la communauté des chercheurs et il arrive que ces derniers se montrent très critiques au sujet des différentes règles d'accès en vigueur dans les divers pays. Fréquemment, les chercheurs ne sont pas autorisés à avoir accès aux microdonnées d'autres pays parce que l'on craint de ne pouvoir garantir la protection de la confidentialité s'ils en disposaient. De ce fait, il est nécessaire d'harmoniser les démarches adoptées au niveau international et de convenir de certains principes de base en matière de diffusion des microdonnées.

95. La Conférence est convenue que des principes directeurs de portée générale en matière de confidentialité seraient très utiles pour les pays qui sont en train de mettre en place un cadre juridique et des procédures d'accès aux microdonnées et qu'ils faciliteraient le débat avec la

communauté des utilisateurs. Ces principes devraient être suffisamment généraux pour s'appliquer à différents pays et il est souhaitable d'associer à leur élaboration des pays n'ayant pas les mêmes usages en matière de confidentialité et se trouvant à divers stades d'avancement.

96. La nécessité d'une collaboration et d'un partage de l'information a été mise en exergue. Les pays qui possèdent déjà des principes directeurs et des règlements en matière de confidentialité ont été priés de les mettre à la disposition des gestionnaires du site Web de la Division de statistique de l'ONU consacré aux meilleures pratiques dans le domaine de la statistique officielle (<http://unstat.un.org/unsd/goodprac/default.asp>.)

Conclusions du séminaire sur la confidentialité des données statistiques et les microdonnées

97. La Conférence a décidé de créer un groupe directeur chargé d'élaborer un ensemble de principes directeurs en matière de protection de la confidentialité. Le groupe comprendrait quatre à cinq directeurs de services de statistique et serait présidé par M. Dennis Trewin (Australie). Dennis Trewin proposerait un projet de mandat du groupe au Bureau pour examen à sa réunion d'octobre 2003. La Conférence a pris note du fait qu'il existait déjà un groupe de travail chargé des questions de confidentialité qui pourrait prêter son concours à l'examen de certains des problèmes en cause.

98. La Conférence a décidé que Statistics Sweden et le secrétariat de la CEE publieraient ensemble le compte rendu du séminaire sur la confidentialité des données statistiques et les microdonnées. Une première mouture serait présentée au Bureau à sa réunion d'octobre 2003.

c) Choix des thèmes des séminaires de la réunion plénière de 2004

Documentation: Document de travail n° 5.

99. Vers la mi-avril, le secrétariat de la CEE avait réalisé une enquête par voie électronique dans le but de consulter les pays membres de la Conférence, la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE, Eurostat et le CEI-STAT au sujet des thèmes qui pourraient faire l'objet d'un débat au cours de la réunion plénière de 2004 de la Conférence. En 2002, la Conférence avait décidé, à sa cinquantième réunion plénière, que chacune de ses réunions plénières annuelles comporterait deux séminaires – l'un traitant de questions de fond en rapport avec les systèmes statistiques et l'autre de nouvelles questions émergentes. La Conférence avait également adopté une liste des thèmes qui pourraient être débattus au cours de futures réunions plénières.

100. Compte tenu des résultats de l'enquête et des observations formulées par les délégations à la réunion plénière de 2003, la Conférence a décidé de sélectionner les questions suivantes pour les deux séminaires de 2004:

- a) **Pour le séminaire consacré aux questions de fond en rapport avec les systèmes statistiques:**
Systèmes statistiques nationaux.
- b) **Pour le séminaire consacré aux nouvelles questions émergentes:**
Mesure des prix et volumes dans le secteur des services.

101. La Conférence a prié le Bureau de définir de manière détaillée le contenu des deux séminaires et de créer pour chacun d'entre eux un comité organisateur. Le comité qui organiserait le premier séminaire devrait également comprendre des représentants de pays en transition. Statistics Finland et l'Office for National Statistics du Royaume-Uni se sont portés volontaires pour assumer les fonctions d'organiseurs, tandis que la Roumanie a proposé de soumettre une communication.

102. Plusieurs pays ont déclaré qu'ils souhaitaient apporter une contribution au deuxième séminaire sur la mesure des prix et volumes dans le secteur des services. La Suède, les États-Unis et l'OCDE étaient prêts à faire partie du comité organisateur.

V. ÉLECTION DU BUREAU

Documentation: CES/2003/38 et Add.1.

103. Comme le mandat de tous les membres du Bureau de la Conférence des statisticiens européens arrivait à son terme le 12 juin 2003, à la clôture de la réunion plénière, les participants ont élu un président et des vice-présidents pour le mandat de deux ans allant de juin 2003 à juin 2005.

104. Conformément à la procédure que la Conférence avait adoptée en 1991 pour l'élection des membres du Bureau, les candidats sont proposés par le plus ancien Président sortant de la Conférence. En l'absence de M. Ivan Fellegi, Statisticien en chef de Statistique Canada, le Bureau a proposé à la Conférence que les élections de 2003 soient organisées par M. Hallgrimur Snorrason, Directeur général de Statistics Iceland.

105. Conformément au mandat qui lui était confié pour la réunion plénière de 2003, le Bureau se composait de six membres. Il a présenté à la Conférence une proposition visant à augmenter le nombre de ses membres afin de donner aux pays ne faisant pas partie de la région de la CEE mais qui participent régulièrement aux travaux de la Conférence la possibilité d'être représentés sans nuire à l'équilibre géographique instauré au sein du Bureau.

106. La Conférence a décidé d'apporter à l'alinéa v du paragraphe 98 du règlement régissant actuellement l'élection des membres du Bureau (document CES/2003/38, annexe 1) la modification suivante:

«Le Bureau se compose de huit membres au maximum, dont six appartiennent à des pays membres de la CEE, l'un des sièges restants ou les deux étant réservés à des candidats éventuels de pays faisant partie d'autres régions. Le Bureau peut inviter à ses réunions toute personne qui peut l'aider dans ses travaux.».

107. La Conférence a également décidé que des invitations permanentes continueraient d'être adressées au Directeur général d'Eurostat, au responsable du service statistique du secrétariat de l'OCDE ainsi qu'au Président du Comité inter-États de statistique de la CEI pour qu'ils assistent aux réunions du Bureau en qualité d'observateurs. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU continuerait de participer aux réunions du Bureau en qualité de représentant du Secrétariat de l'ONU.

108. La Conférence a remercié M. Longva, M. Snorrason, M. Cook, M. Toczynski, M^{me} Wallman et M. Sokolin pour leur contribution aux travaux de la Conférence.

109. Sur la base de la proposition présentée par M. Snorrason, la Conférence a élu, pour le mandat 2003/2004 et 2004/2005:

M^{me} Katherine Wallman (États-Unis) Présidente,

ainsi que les Vice-Présidents suivants:

M^{me} Milva Ekonomi (Albanie)

M. Luigi Biggeri (Italie)

M. Vladimir Sokolin (Fédération de Russie)

M^{me} Irena Krizman (Slovénie)

M. Svante Öberg (Suède)

M. Dennis Trewin (Australie)

VI. QUESTIONS DIVERSES

110. La Conférence a exprimé sa gratitude à Svein Longva pour le travail qu'il avait accompli pendant les huit dernières années en tant que membre et Président du Bureau. Durant cette période, la Conférence avait été le témoin de faits nouveaux et changements positifs. Il a également été souligné qu'au cours des dernières années, la Conférence avait à la fois acquis une grande sagesse et amélioré sensiblement le mode d'organisation de ses travaux.

111. La Conférence a également remercié le secrétariat de la CEE pour l'excellente préparation de la réunion plénière, la qualité des services qu'il avait fournis aux fins de sa tenue et l'efficacité avec laquelle il avait mis en œuvre les décisions prises par la Conférence, à sa cinquantième réunion plénière, en ce qui concerne les modalités d'organisation de la réunion plénière.

VII. ADOPTION DU RAPPORT

112. La Conférence a adopté le rapport de la réunion plénière à sa séance de clôture le 12 juin 2003.

ANNEXE I

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE
DES STATISTIENS EUROPÉENS

JUIN 2003-JUIN 2004

<i>Élément de programme</i>	<i>Nom et lieu de la réunion</i>	<i>Date</i>
1.2	Cinquante et unième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens (Genève)	10-12 juin 2003
	Conférence des statisticiens européens (réunion de haut niveau de l'OCDE) (Genève)	13 juin 2003
3.14	Séminaire CEE/Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales (Luxembourg)	25 et 26 juin 2003
3.10	Réunion commune CEE/Eurostat/FAO/OCDE sur les statistiques alimentaires et agricoles en Europe (Genève)	2-4 juillet 2003
3.1	Séance spéciale sur la comptabilité nationale à l'intention des pays en transition organisée par la CEE (Paris , juste après la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale)	10 octobre 2003
1.2	Première réunion de 2003/2004 du Bureau de la Conférence (Washington, D.C.)	20 et 21 octobre 2003
2.2	Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (Madrid)	20-22 octobre 2003
2.3	Réunion de travail de la CEE sur l'établissement des commentaires explicatifs accompagnant les statistiques (Genève)	4 et 5 décembre 2003
3.9	Réunion commune CEE/OIT sur les indices des prix à la consommation (Genève)	4 et 5 décembre 2003
3.13	Atelier statistique commun sur l'observation de la société de l'information (Genève)	8 et 9 décembre 2003
2.2	Réunion de travail CEE/Eurostat/OCDE sur les métadonnées statistiques (Genève)	9-11 février 2004
2.2	Réunion de travail CEE/Eurostat sur la communication électronique de données (Genève)	12 et 13 février 2004

<i>Élément de programme</i>	<i>Nom et lieu de la réunion</i>	<i>Date</i>
4.9	Réunion CEE/OMS sur les statistiques de la santé (Genève)	10-12 mars 2004
3.1	Séance sur la comptabilité nationale à l'intention des pays en transition organisée par la CEE (Genève)	27 avril 2004 (après-midi)
3.1	Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale (Genève)	28-30 avril 2004
4.1	Réunion de travail CEE/Eurostat sur les projections démographiques (Vienne)	5-7 mai 2004
2.1	Réunion CEE/Eurostat/OCDE sur la gestion des systèmes d'information statistique (Genève)	17-19 mai 2004
1.2	Cinquante-deuxième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens (Paris)	8-10 juin 2004
2.6	Réunion de travail commune CEE/Eurostat sur les systèmes d'information géographique (Genève)	16-18 juin 2004
3.9	Consultation commune sur le Programme de comparaisons européennes (Genève)	17-19 novembre 2004
5.1	Réunion de travail commune CEE/Eurostat/OCDE sur les questions de méthodologie concernant les statistiques de l'environnement	2004-2005

LISTE DES RÉUNIONS ORGANISÉES EN DEHORS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE EN 2003

Atelier CEE/PNUD sur les indicateurs se rapportant au développement humain et aux objectifs de développement du Millénaire dans les pays membres de la CEI (**réunion qui se tiendra en dehors de Genève**) juin 2003
